

Certificat d'affichage – Enquête Publique – Modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Savin

Je soussigné, Monsieur Jean-Luc DESPERIEZ, Vice-Président de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde en charge de l'urbanisme, certifie avoir procédé à l'affichage :

- ✓ De l'arrêté n°2019/001 de prescription de l'enquête publique liée à la modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Savin, à partir du 21 juin 2019 et pendant toute la durée de l'enquête, à la Communauté de communes (2 rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin) et à la Mairie de Saint-Savin ;
- ✓ De l'avis d'enquête publique relative à la modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Savin, à partir du 21 juin 2019 et pendant toute la durée de l'enquête publique :
 - sur les panneaux d'affichage à la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, siège de l'enquête
 - à la Mairie de Saint-Savin,
 - sur tous les emplacements prévus habituellement sur le territoire de la commune pour l'information du public (panneaux répartis dans la commune de Saint-Savin et notamment dans les hameaux).

J'ajoute aussi avoir porté à connaissance du public l'ouverture d'une enquête publique pour la modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Savin par :

- ✓ Un affichage d'un message sur le panneau numérique situé à proximité de la Mairie de Saint Savin et sur les deux panneaux numériques situés au croisement rue Célestin Joubert et rue Jacques Vergeron ;
- ✓ Un affichage de l'avis d'enquête publique sur les sites internet de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (www.latitude-nord-gironde.fr) et de la Mairie de Saint-Savin (www.saint-savin33.fr) à compter du 21 juin 2019 ;
- ✓ 4 publications dans les annonces légales de l'avis d'enquête dans les journaux Sud-Ouest (19 juin 2019 et 12 juillet 2019) et Haute Gironde (21 juin 2019 et 12 juillet 2019).

Fait à Saint Savin,
Le 06 septembre 2019,

Le Vice-Président urbanisme,
Jean-Luc DESPERIEZ



Communauté de Communes
Latitude Nord Gironde
33920 SAINT SAVIN